**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 49 (1911)

**Heft:** 12

Artikel: Ingratitude

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-207673

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Louis Balavigny. Mis à la question, au château de Chillon, le 15 septembre 1348, il confessa avoir reçu, par l'intermédiaire d'un domestique, environ la grosseur d'un œuf d'un poison en poudre, renfermé dans un sachet de cuir mince et envoyé par maître Jacob, dit des Pâques, demeurant à Chambéry, où il était venu de Tolède. Au sachet était jointe une lettre lui intimant, en obéissance à sa loi et sous peine d'excommunication, de jeter ce poison, sans le révéler à personne, dans la fontaine la plus grande et la plus fréquentée, pour empoisonner les gens qui s'en servent. Maître Jacob des Pâques ajoutait qu'il mandait pareil ordre en divers lieux, par commandement des rabbins et autres maîtres de la loi. Son valet montra à Balavigny diverses lettres semblables adressées à plusieurs juifs, notamment à Moïse, à Banditon, à Samolet (Samuel), de Villeueuve; d'autres à Musset, Abram et à Aguet, de Montreantz, juifs de la Tour de Vevey; à Beneton, de St-Maurice et à son fils; à Vivian, à Jacob, à Aguet et à Sonct, juifs d'Evian; à Abram et Musset, juifs de Monthey.

Balavigny avoua avoir mis ce poison dans la fontaine de Thonon, ayant défendu à sa femme et à ses enfants d'y prendre de l'eau. Venant de la Tour de Vevey, il jeta la grosseur d'une noix du même poison, enveloppé d'un sachet de toile, dans une fontaine sous Mustruez (Montreux) appelée fontaine de la Coneraide ou Connerie (Tannerie). Il donna connaissance de la chose au juif Mamson, habitant Villeneuve, et à Delosatz, fils de Musselot, pour qu'ils se gardassent de boire à cette fontaine. D'autre part, Musset, de Villeneuve, lui apprit que, trois semaines après la Pentecôte, il avait empoisonné de même la fontaine des Bornels, près de la douane de Villeneuve, et que dès lors il ne buvait plus de cette eau, mais de l'eau du lac.

Le dit Balavigny dit encore que si quelqu'un tombe malade par l'effet de ce poiscn et qu'un autre le touche tandis qu'il est en sueur, il prend mal par l'effet de cet attouchement et qu'il en arrive de même à quiconque aspire l'haleine de ces patients, choses qu'il tient d'habiles physiciens (médecins).

Conduit en barque de Chillon à Clarens, pour montrer la fontaine empoisonnée par lui, Balavigny, arrivé sous Clarens, se fit débarquer et, reconnaissant les lieux, montra la dite fontaine, disant : « La voilà! » Elle fut examinée en sa présence, et le sachet de toile retrouvé par Henri Gérard, notaire public, dans l'égout où tombe l'eau du bassin. Il contenait eucore la poudre empoisonnée, poudre noire et rouge.

Le même jour, 15 septembre, la question fut appliquée encore à Banditon, à Mamson, à Béliette, femme du juif Aguet, à Aguet fils, ainsi qu'à d'autres juifs de Villeneuve. Et l'on sut par là, qu'ils avaient empoisonné la fontaine de Carrutet ou Tarritet (Territet), celle du cercle de Roch, celle qui est près du pont de Vevey, du côté d'Evéte, celle de Chabloz-Crouye, entre Vionnaz et Muraz, et d'autres du pays. Des aveux semblables furent faits par des juifs cités devant la cour criminelle de Châtel-St-Denis.

Les juges de Chillon condamnèrent les juifs de Villeneuve à être brûlés vifs. Quelques chrétiens, convaincus de pareils maléfices. notamment à Evian, à Genève, à Cruseilles, à Hauteville, fureut les uns coupés par quartiers, les

autres écorchés et pendus.

Il semblerait, d'après la procédure de Chillon et de Châtel, que tous les juifs de la contrée étaient exterminés ou en fuite; mais il en restait encore dans les souterrains de Chillon, La populace de Villeneuve vint un jour enfoncer la porte du château, enlever ceux qui y étaient détenus et, après les avoir roués de coups, les conduire à la place du marché, où, sans forme de procès, elle les brûla, tant hommes que femmes et enfants. Au lieu de punir ces brigands de Villeneuve comme ils le méritaient, le comte de Savoie se contenta de leur infliger une amende de 100 florins, grand poids, faisant ainsi tourner à son profit les fureurs de ses su-

Tout ceci ne donne-t-il pas une lamentable idée de ce qu'on est convenu d'appeler « le bon vieux temps?»

## LA FAMILLE DE MADAME

Monsieur et Madame R. sont à table. Ils viennent de souper.

M<sup>me</sup> R. — Dis-moi, Félix, c'est donc demain que nos parents de Pompaples arrivent.

M. R. - Ah! ne m'en parle pas. Encore une corvée!

 $M^{\mathrm{me}}$  R. — Tu es amusant, toi; tu n'as pas l'air de t'en préoccuper. Oh! les hommes, quelle engeance!

M. R. — C'est ça, c'est ça, de gros mots, à présent. Tu es d'une vivacité; tu montes comme une soupe au lait. C'est pourtant toujours à propos de ta famille que nous avons des discussions.

 $M^{\text{me}} R$ . — « Ma » famille! « ma » famille!... si tu disais « notre » famille! Elle est autant à toi qu'à moi.

M. R. - Avec ça! As-tu jamais vu mes parents, à moi? T'en ai-je jamais parlé? Ce sont de bonnes gens qui n'ont jamais quitté leur village de Flendruz. Ils nous laissent tranquilles. Jamais l'idée ne leur viendrait de visiter Lausanne. D'ailleurs, pourquoi? Qu'y viendraientils faire?

Mme R. - Ce n'est pas étonnant, des gens qui ne sont jamais sortis de leur trou, comme tu le dis, d'ailleurs.

M. R. - Oui, mais de ton côté, ce n'est plus une famille, c'est un district. Depuis notre mariage, tu m'as allié avec tout le district de Cos-

Mme R. — Peut-on dire! Tu déraisonnes. Il n'y a pas moyen de discuter avec toi. Je vais me coucher (Madame se dispose à sortir).

M. R. - Emilie !... Emilie !...

 $M^{-}$  R. — Non, non, c'est inutile d'insister. Je vais me coucher.

M. R. - Attends donc! Si c'est demain que nos parents arrivent, il faudrait voir à s'arranger, que diable!

Mme R. - Eh bien, mon cher, demain, j'aurai la migraine; tu t'arrangeras comme tu voudras. Tu conduiras la cousine Françoise à la Cathédrale, au Tribunal fédéral, au palais de Rumine, aux Abattoirs...

M. R. - Mais, j'y pense, pour la nuit, où les mettra-t-on?

Mme R. - Tu m'avais parlé du galetas. Il te faut aller voir si l'on peut y dresser plusieurs

M. R. (qui voit que ça se gâte). — Voyons, voyons, Emilie, parlons sérieusement.

 $M^{
m me}$  R. — Oui, c'est ça, pour entendre encore dire du mal de ma famille, aussi honorable que la tienne, entends-tu?

M. R. - Mais non. C'est toi qui déraisonne à présent. Je reconnais que tes parents sont d'honnêtes gens, de très honnêtes gens.

Mme R. - Vois-tu, tu n'es qu'un hypocrite, qu'un égoïste, qu'un ingrat! Tu es bien content, chaque été, d'aller passer tes vacances chez eux. Et ça ne te déplaît pas que j'aie des cousins à Pompaples, à Eclépens, à Disy, à Moiry. Tu peux comme ça varier les plaisirs.

Tu vis durant six semaines à leur crèche, tu embrasses à bouche que veux-tu toutes les jolies filles, en prétextant qu'elles sont tes cousines. A ce moment, tu ne trouves pas que j'en ai trop de parents. Deux districts, trois districts, tout le canton ne te feraient pas peur.

M. R. - Oh! oh! Emilie; décidément tu es déclanchée. Allons, allons, sois raisonnable; tu exagères.

Mme Rr — Je n'exagère pas, au contraire. C'est là où il faut te voir serrer la main à tout le monde et leur dire, avec ton sourire le plus aimable - je ne le connais plus, moi, ce sourire : « Eh bien, quand aurons-nous le plaisir de vous avoir à la maison ?... Allons venez donc, sans façons; on vous recevra de même. Vous serez comme chez vous. »

M. R. — Mais enfin, tu sais bien, Emilie, que ce sont des mots, tout cela. Ça n'engage à rien.

 $M^{\rm me}$  R. — Tu parles d'or. En effet, quand ces malheureux te prennent au mot, quand ils viennent «sans façon» te faire le «plaisir» de frapper à ta porte, tu voudrais pouvoir la leur fermer sous le nez.

M. R. - Ah! tu crois? Eh bien, ma chère, tu vas voir; on va leur préparer une réception princière. On mettra les petits plats dans les grands. D'abord, combien sont-ils?

Mme R. - Est-ce que je sais, moi. Tu dois bien te souvenir de ceux que tu as invités.

M. R. (inquiet). — Crois-tu donc qu'ils viendront tous?

 $M^{\text{mo}}$  R. — Que veux-tu que je te dise ? Je suppose..., car il y a un train de plaisir.

M. R. (blême). — Alors, ç'a y est!... c'a y est! Ils viendront tous!... tous! (Il prend son chapeau et sa canne).

Mme R. - Alors, où veux-tu encore aller, à ces

M. R. - Je vais louer la grande salle de Ti-

L'enfant de la palme. — La femme d'un monsieur qui venait d'être décoré des palmes académiques a, le matin même de la distribution des palmes, donné le jour à une gentille fillette.

Le père, rayonnant de cette double aubaine, s'écrie, en contemplant sa fille : « Nous l'appellerons Palmyre! »

Ingratitude. - C'est une ingrate! Je lui ai écrit textuellement ceci : « A l'heure où vous lirez ces lignes, je serai mort... »

— Eh bien!

- Eh bien, elle ne m'a même pas répondu!

Théatre. — La saison touche a sa fin. Ce n'est certes pas sans un vif regret que l'on voit approcher le moment de prendre congé de nos excellents artistes. Jamais, on l'a dit et redit avec raison, nous n'avons eu troupe aussi bonne et aussi homogène.

M. Bonarel, notre aimable directeur, nous revient l'an prochain; nous en sommes sûrs et nous nous en réjouissons. Espérons qu'il fera l'impossible pour nous ramener tous ses artistes actuels. Il ne saurait avoir gage plus certain d'une saison fructueuse, et nous, de belles et agréables soirées, l'hiver prochain. ver prochain.

Voici donc le programme des spectacles de la

Voici donc le programme des spectacles de la semaine:
Dimanche 26 mars, en matinée à 2 ¼ h., L'Aventurier, comédie en 4 actes, de A. Capus. — En soites, de G. Ohnet, et Un fil à la patte, vaudeville en 3 actes, de G. Feydeau.
Mardi 28 mars, dernière représentation du grand succès: Les Marionnettes, comédie en 4 actes, de

P. Wolff.

Jeudi 30 mars, pour les adieux de la troupe,

L'Instinct, comédie en 3 actes, de N. Kistemackers,

et Froufrou, comédie en 5 actes, de Meilhac et

Halévy.

Kursaal. — Nous avons eu hier, à Bel-Air, occasion d'ouïr Dranem, le célèbre chanteur parisien. Dranem, comme tous ses confrères, a un genre bien à lui, dans lequel il excelle. Vouloir l'imiter serait périlleux. L'applaudir est plus simple. On ne s'en est fait pas faute. Et ce qu'on a ri! C'est la consigne, d'ailleurs

Ce soir, La Belle de New-York reprend la rampe. Demain dimanche, pour les adieux de M. Selric et de Mme Landoza, à 2 ½ h. La Veuve joyeuse; le soir, Rève de valse. Lundi, La Veuve joyeuse. Mardi, Rève de valse. Mercredi, La Belle de New-York.

Jeudi, relâche. Vendredi, première à Lausanne de Dollar Princesses.

Draps de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à Walther Gygax, fabricant, à Bleienbach.

Rédaction: Julien Monnet et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO